

AFFAIRE N° 33 - Déclassement et cession à Monsieur Michel POPINEAU d'une portion de voie communale d'environ 600 m2 sise à la Montagne.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le nouveau projet de raccordement du chemin de la Vigie sur le CD 41, à l'entrée de la Montagne, engendre la désaffectation d'une portion dudit chemin, d'environ 600 m2, entre la maison dite " de la Banque de la Réunion " et le radier de la ravine Gentille.

Cette portion de terrain de forme allongée, située en contrebas du mur de soutènement du chemin Départemental, n'est pas constructible et ne présente d'intérêt que pour le propriétaire du terrain qu'elle jouxte, en l'occurrence Monsieur Michel POPINEAU lequel s'est déclaré intéressé par son acquisition au prix forfaitaire de 30 000 Frs inférieur au seuil d'intervention des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- prononcer le déclassement de la portion de voirie communale ci-dessus désignée,
- m'autoriser à intervenir dans l'acte de cession de ladite parcelle à Monsieur Michel POPINEAU, au prix forfaitaire de 30 000 Frs.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE à l'UNANIMITE.

Vu
Sr Denis de 7 septembre 1978
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Signé: Patricia MAGNIER
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et des Collectivités locales
Le Chef de Bureau Délégué
J. LACOSTE